

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. André MAITRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2018

PRESENTS : BARD Guillaume, BLANCHEMAIN Camille, BORDET Nathalie, CARRON Christelle, CERNESSON Grégor, DEDIEU Marc, MAITRE André, PEROTTO Laëtitia, PICARD Julien

ABSENTS : CARRARO Stéphane, CHARLET Céline, MAUSS Stéphane

SECRETAIRE : BORDET Nathalie

## EPHEMERIDE

- 10/09/18 Débardage du bois dans forêt communale  
Réunion SYMBHI à Grenoble
- 11/09/18 Rendez-vous de GROUPAMA en mairie
- 14/09/18 CCLG projet de « ferme / restaurant »  
Domaine Universitaire : Projection du film tourné dans le cimetière
- 17/09/18 Jury de recrutement secrétaire avec CDG38
- 18/09/18 Comité pour dissolution du SABRE
- 24/08/18 CCLG conseil communautaire
- 25/09/18 Réunion en mairie avec les agriculteurs l'ARS et CCLG au sujet de la pollution par désherbant de l'eau du forage du Mayard  
Les conseillers municipaux intéressés et disponibles peuvent participer
- 26/09/18 Réunion SYMBHI à Goncelin  
10 h 30 réunion du CCAS
- 6/10/18 11 h. réception des nouveaux habitants
- 8/10/18 CCLG Vidéo protection par gendarmerie
- 14/10/18 Balade autour du livre
- 15/10/18 12 h. pose de la 1<sup>ère</sup> pierre ZAE bâtiment de La Poste  
14 h. réunion de La Poste en mairie  
18 h 30 CCLG conseil communautaire
- 16/10/18 17 h. conférence territoriale à Bernin

Du 17/10/ au 28/10/18 absence du maire - congés

Le 9 novembre 2018 prochain conseil municipal

## I. CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE HAUSSE TARIFAIRE AU 01/01/2019

### DECISION N°1

Après délibérations et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter la révision des tarifs proposés par le centre de gestion et GRAS SAVOYE pour le contrat de groupe d'assurance statutaire actuellement en cours, afin de rester dans le contrat de groupe,
- D'approuver la revalorisation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon les modalités suivantes :

#### Collectivité employant entre 1 à 10 agents

##### Agents CNRACL

Franchise de 10 jours

Conditions financières actuelles : 6.23 %

Nouvelles conditions financières pour l'année 2019 : 6.73 %

##### Agents IRCANTEC

Franchise de 10 jours

Conditions financières actuelles : 0.98 %

Nouvelles conditions financières pour l'année 2019 : 1.07 %

## II. TRAVAUX SUR LE CHEMIN COMMUNAL QUI TRAVERSE LA PROPRIETE BRUN

Afin de permettre la pose des canalisations d'assainissement et d'eau potable d'ici la fin de l'automne 2018, la communauté de communes LE GRESIVAUDAN (CCLG) qui assure le service public de l'assainissement collectif et de l'eau potable de la commune, soumettra à la signature de Messieurs Stéphane BRUN, Jean-Marc BRUN et Madame Noëlle BRUN une « demande d'autorisation » de travaux.

## III. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LA SALLE DES FETES / SALLE POLYVALENTE

### DECISION N°2

M. Marc DEDIEU présente l'offre de fourniture d'électricité d'EDF COLLECTIVITES, pour la salle polyvalente avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le conseil municipal après délibération et échange de vues, décide à l'unanimité des membres présents de confier à M. DEDIEU la négociation de ce contrat et autorise sa signature.

IV. CREATION DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE AU  
01/12/2018 et MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1<sup>ER</sup>  
DECEMBRE 2018

**DECISION N° 3**

Le Maire rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents qui seront recrutés suite au départ en retraite programmés du Garde-Champêtre Chef Principal et de l'Attaché territorial,

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création d'emplois correspondants aux grades des agents qui seront recrutés.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération du 27 mai 2016

M. le Maire propose au conseil municipal la création de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- Décide d'adopter la création de l'emploi ainsi proposé.
- Décide d'approuver le tableau des emplois figurant ci-après
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de l'exercice.
- Prévoit la suppression de l'emploi de Garde Champêtre Chef Principal dès réception de l'avis favorable du comité Technique,

**TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS  
AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2018**

**Approuvé en conseil municipal du 7/09/2018**

<b>Emplois permanents cadre d'emploi</b>	<b>catégorie</b>	<b>effectif budgétaire</b>	<b>effectif pourvu</b>	<b>dont temps complet</b>	<b>dont temps non complet</b>
<u>filière administrative</u> Attaché	A	1	1	1	0

<u>Filière technique</u>					
<i>Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe</i>	C	1	1	0	1 à 9/35 <sup>ème</sup>
<i>Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> Classe</i>	C	1	1	1	0
<u>Filière Police</u> Garde Champêtre chef principal	C	0	0	0	0

## V. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT EN MISSION TEMPORAIRE EN NOVEMBRE 2018

### DECISION N°4

M. le Maire expose qu'une période de « tuilage » en novembre serait nécessaire au bon fonctionnement du secrétariat de mairie suite au départ en retraite programmé au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Après délibération et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition de M. le Maire pour une période de « tuilage » durant le mois de novembre 2018
- Décide de faire appel au service Emploi/mission temporaire du CDG38
- Autorise la signature de la convention de mise à disposition d'un agent en mission temporaire pour « accroissement temporaire d'activités » pour le recrutement durant le mois de novembre 2018 de l'agent qui assurera le remplacement de la secrétaire de mairie au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

## VI. PARKINGS

### DECISION N°5

M. Marc DEDIEU, vice-Président de la commission communale « voirie et réseaux » est chargé de contacter la société qui effectuera le traçage des parkings.

## VII. PRESENTATION DU PROJET « LA CABANE A GRIBOUILLES »

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'une nouvelle structure destinée à proposer un « café/salon de thé » dédié à la parentalité et aux enfants. Les porteurs de projet prévoient conclure un bail commercial pour un local situé sur la commune de LA BUISSIERE.

Après délibérations, le conseil municipal émet plusieurs observations :

Ce projet semble être concerné par les normes de sécurité et sanitaire des Etablissements Recevant du Public (ERP), le PLU de la Commune, les licences de débit de boissons entre-autres. Des études administratives devront être menées avant l'installation de cette activité.

## VIII. SIEEM – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNE POUR LA CANTINE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

### DECISION N°6

M. le Maire rappelle que chaque année le conseil municipal doit se prononcer sur la reconduction d'une participation exceptionnelle pour la cantine scolaire qui était fixée à 0.50 € par repas et par enfants sans distinction du quotient familial pour l'année scolaire 2017/2018.

Avant de se prononcer sur la reconduction de cette participation exceptionnelle, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite connaître le montant de cette participation accordée durant l'année scolaire écoulée.

Afin de permettre les recherches nécessaires, cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

## IX. TOUR DE TABLE – PAROLE AUX ELUS

Pour rappel le pot des nouveaux habitants est fixé au 6 octobre 2018 à 11 heures à la salle des fêtes. La commission communale «fêtes et cérémonies » se réunira le 18 septembre à 20 heures pour définir les modalités pratiques de cette rencontre.

Les élus ont été mis devant le fait accompli suite au choix d'un nouveau fournisseur de téléphonie et les nouveaux téléphones installés au secrétariat de mairie. M. le Maire précise que le choix de SFR permettra une économie de 1 500 € HT par an.

Un geste commercial sera demandé à la société KOMPAN, fournisseur des jeux destinés à la place « Abbe Perrin », pour tenir compte du retard de livraison. Les travaux d'installation des nouveaux jeux sont en cours.

La date du repas des Séniors est modifiée et fixée au 2 décembre 2018.  
126 personnes seront invitées.

La salle des fêtes sera mise à disposition des Théâtres le 20/10/18, le 15/12/18 et le 2/02/19 pour les répétitions. Si toutefois des locations étaient demandées à ces dates, la salle multi-activités serait mise à leur disposition en remplacement.

Un mécontentement général est exprimé quant aux modifications apportées aux transports scolaires :

- L'arrêt de car des Granges en bordure de la RD 1090 a été supprimé sans information préalable. Seul l'arrêt de La Béarde est maintenu. Les scolaires qui habitent les Granges doivent se rendre à La Béarde. Le trajet le long de la RD 1090 est accidentogène et met leur vie en danger.
- Les horaires ne sont pas respectés et les élèves arrivent en retard
- Le Département finance les transports scolaires auprès de la CCLG. Le service qui était en place devrait être maintenu.

Le conseil municipal demande à M. le Maire de signaler à la Préfecture de l'Isère que plusieurs enfants de la commune sont mis en danger pour rejoindre les abris bus scolaires gérés par la CCLG.

Considérant le problème d'alimentation en eau potable que rencontre actuellement la commune compte tenu de la pollution du forage du Mayard, il est demandé au maire de faire le nécessaire pour surseoir à la délivrance de nouveaux permis de construire.

Ne faudrait-il pas informer la population des difficultés actuelles ?

Une réunion est programmée en mairie le 21 septembre à 14 h. en présence de M. ROUX, promoteur, pour l'OAP de l'église. Les élus intéressés et disponibles sont invités à participer.

Vu pour Affichage  
Le Maire, André MAITRE

